

Caution solidaire d'une SARL, comment faire appel après le relais

Par nollevaux gregory, le 24/01/2017 à 15:46

j'ai été jugé le 8 juin 2015 a rembourser le prêt que j'ai contracté pour ma sarl car j'étais caution solidaire,n'ayant pas les moyens de me défendre et m'étant retrouvé dans un centre pour démunis, je n'avais pas accès ou courriers des liquidateur, ni la volonté de me défendre d'ailleurs,j'aimerais savoir si je peux mettre ce dossier au tribunal pour me défaire de cette dette sachant que je dois 138000 euro.

je vous remercie d'avance pour vos réponse, cordialement.